

H A U T E



Décision n° 394/2024
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- un contrat de travail avec :
 - Madame ROUSSEAU Chloé en tant qu'agent d'accueil du 1er septembre 2024 au 31 août 2025,
 - Monsieur CUILHÉ Lucas en tant que surveillant de baignade du 2 septembre 2024 au 5 janvier 2025,
 - Madame JEAN--ZODROS Lylia en tant qu'esthéticienne du 7 au 21 septembre 2024,
- un avenant au contrat de travail avec :
 - Madame PIED Philippine en tant que serveuse en restauration du 26 août au 1er septembre 2024,
 - Monsieur BRUN Valentin en tant qu'agent administratif du 1er septembre au 13 octobre 2024,

Fait à Jonzac,

Le 22 AOUT 2024

Le Président

Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

7 rue Taillefer - CS 70002

17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,

le Vice-Président,

M. Jean-Michel RAPITEAU

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

